

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 7 février 2023 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Membres présents** : tous les membres, sauf :

**Membres absents représentés** :

Monsieur LEFORT Clément a donné procuration à Monsieur TIAFFAY Patrice

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Jean-Marc

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour** :

**I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2023**

**III. DÉLIBÉRATIONS**

**IV. GRAND REIMS**

**V. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS**

**VI. INFORMATIONS DIVERSES**

**I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2023**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Le procès-verbal est adopté.

**II. DÉLIBÉRATIONS**

**1. Numérotation d'immeuble**

Un permis de construire pour une maison individuelle portant la référence 05156222K0007 a été déposé en Mairie par Madame Schoeny.

Pour permettre la localisation de cette construction et afin d'éviter toute erreur d'adressage, il est nécessaire d'attribuer un numéro de voirie à l'ensemble composé des parcelles cadastrées AI 187 et AI 180 sur lesquelles sera construite la maison.

Dans la continuité des numéros déjà attribués aux parcelles voisines, il est proposé au Conseil d'attribuer le numéro 48 à cet ensemble.

**Adoptée à 19 voix pour**

**2. Construction d'une crèche-Lancement de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction d'une crèche, il propose de faire appel à un bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

La consultation est organisée selon les dispositions du Code de la commande publique.

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de plain-pied d'une capacité de 39 berceaux située à proximité de l'école élémentaire sur la parcelle du City Parc.

Suite aux derniers ajustements réalisés sur ce projet, l'enveloppe financière prévisionnelle des seuls travaux est estimée à 1 960 000,00 € HT.

Le Conseil doit charger le Maire de lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux ci-dessus en application des articles R 2162-15, R 2162-26 et R 2122-6, du Code de la Commande Publique, et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier et le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Un élu s'interroge sur la présence de bassins d'orage sur le futur emplacement de la crèche.

Les services urbanisme et assainissement du Grand Reims seront consultés, mais il s'avère d'ores et déjà que c'est le plan pluie qui s'applique et remplace les anciennes dispositions concernant ces bassins d'orage.

Il faudra donc être vigilant et respecter les recommandations du plan pluie lors de la future construction.

**Adoptée à 17 voix pour et 2 voix contre**

### **3. Communication du rapport annuel d'activités 2021 de délégation de service public d'exploitation de la fourrière automobile**

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité 2021 de la délégation de service public (DSP) d'exploitation de la fourrière automobile confiée à la Société Auto Club Dépannage.

(voir le rapport joint)

**Adoptée à 19 voix pour**

### **4. Communauté Urbaine du Grand Reims – Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'occupation des sols actualisée**

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté Urbaine du Grand Reims met à disposition de la Commune de Taissy, un service commun à titre gratuit, en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le 31 mars 2022, le Conseil Communautaire a pris une délibération visant à actualiser la convention de service commun.

Pour permettre de poursuivre une collaboration efficace et pérenne entre le service urbanisme de la Commune et le service instructeur du Grand Reims, il est nécessaire de signer la nouvelle convention actualisée.

**Adoptée à 19 voix pour**

### **5. Création d'une régie de recettes « Diverses Recettes »**

Afin de permettre l'encaissement des diverses recettes (Photocopies, annonces publicitaires Taissotin, dons divers, classe de découverte, livres sur Taissy, locations diverses hors salle communale, droits d'entrée des spectacles ou des manifestations sportives ou culturelles organisées par la commune), il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des sommes dues et de préciser les différents moyens de règlement (espèces, chèques, carte bancaire, virement bancaire).

**Adoptée à 19 voix pour**

### **6. Création d'une régie de recettes « Locations Salles Communales »**

Afin de permettre l'encaissement des locations de la grande salle communale, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des sommes dues et de préciser les différents moyens de règlement (espèces, chèques, carte bancaire, virement bancaire)

**Adoptée à 19 voix pour**

### **7. Création d'une régie de recettes « Locations de salles du Centre de Conférences et d'Animation »**

Afin de permettre l'encaissement des locations de salles du Centre de Conférences et d'Animation, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des sommes dues et de préciser les différents moyens de règlement (espèces, chèques, carte bancaire, virement bancaire)

**Adoptée à 19 voix pour**

#### IV. GRAND REIMS

Le Maire informe le conseil qu'il n'y a pas eu de réunion du bureau communautaire, les vœux de la Présidente ont eu lieu le 19 janvier 2023.

#### V. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

##### CMJ :

La Rencontre intergénérationnelle consistant en une matinée « Jeux de Société » qui a eu lieu le samedi 4 février dans la salle de Conseil Municipal a connu un franc succès.

##### Fêtes et cérémonies : réunion du 30 janvier 2023

- Le repas des aînés a eu lieu le samedi 21 janvier 2023, il a réuni 160 personnes autour d'un délicieux repas dansant.
- Une fête de la bière est prévue le samedi 23 septembre 2023 de 18 h à 24h dans le centre de Taissy, avec orchestres, Food-trucks, brasseurs.
- Une soirée concert aura lieu dans l'église de Taissy le 6 mai 2023, il s'agit d'un duo acoustique clarinette, saxo et contrebasse par deux musiciens de jazz.


#### VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'une visite de l'assemblée Nationale est prévue le mercredi 12 avril 2023, et demande aux élus intéressés de bien vouloir se manifester.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20H50.

Prochain Conseil le 07/03/23.

M. ROYER Jean-Marc  
Secrétaire de séance



M BARRIER Patrice,  
Maire



